

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 18/03/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Nombre de membres en exercice : 37 **Etaient présents,**
Mmes MM. ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BLOUET Jean- Pierre, BOULENT Daniel, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, GAINON Loïc, GRANDIN Philippe, HAIRIE François, HUBERT Gérard, JARRY Sylvain, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gisaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Nombre de présents : 30 **Membre titulaire représenté par son suppléant** : M. LAUNAY Didier

Nombre de votants : 36 **Absent excusé** : M. LERAY Christophe

Présents par procuration : Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à Mme DREUX-COUSIN), BOURREE Marie-France (pouvoir à M. BOULENT), CHEVALIER Manuela (pouvoir à M. JARRY), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à M. BLOUET), DUBREUIL Benoît (pouvoir à M. PETITJEAN), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT)

Secrétaire de séance : M. BOULENT Daniel

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

Aliénation de parcelles de la collectivité

Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil communautaire a décidé de l'aliénation de parcelles situées dans la ZAI LDC sur la Commune déléguée de la Chapelle d'Andaine à l'entreprise Agrial : il s'agit de la parcelle cadastrée N°AH 81 et de la voirie mitoyenne relevant du domaine public et qui doit faire l'objet d'une procédure de déclassement et de désaffectation. La superficie de ces parcelles concernées est d'environ 2000m2 et le prix proposé est de 10€HT le m2. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** sa décision d'alinéation de la parcelle N°AH 81 et de la voirie mitoyenne, après déclassement, situées sur la Zone d'activités de la Chapelle d'Andaine pour un montant 10€HT le m2 pour une superficie d'environ 2000m2 à l'entreprise Agrial ;
- **PRECISE** que le budget de la ZAI LDC étant assujetti à la TVA, les montants correspondants devront obligatoirement figurer dans les actes en hors taxes (HT) et en toutes taxes comprises (TTC) ;
- **AUTORISE** le président à accomplir les formalités nécessaires ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les actes et documents correspondants, notamment la promesse de vente et l'acte définitif de vente.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Président,

Accusé de réception en préfecture
 061-200068443-20220324-202272-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2022
 Date de réception préfecture : 31/03/2022